

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CCAS

Séance du jeudi 22 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures trente, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le seize mai deux mil vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame GUILLOT, Présidente du CCAS.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Murielle SALCEDO, Sylviane TURCHETTI, Christiane GAUTHIER-MEYER, Corinne GALLIEN, Thierry VERGER, Jeannine LIABEU, Eliane PAVIOT, Edith BOUTILLIER, Cécile BRIEL.

POUVOIRS : Pascale HERAUD donne pouvoir à Jeannine LIABEU

ABSENTS : Virginie DUCHEMIN, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Patrick MASAT, Christophe FAVRE, Henri MEYER

Secrétaire de séance : Christiane GAUTHIER-MEYER.

DEL2025 11 : Revalorisation des loyers des logements de la résidence, du cabinet infirmier et médical et des garages de la résidence autonomie au 1^{er} juillet 2025

(Votée à l'unanimité- Eliane PAVIOT ne prend pas part au vote)

Madame Magali GUILLOT, Présidente propose à l'assemblée de procéder à la révision des loyers des logements, du cabinet médical, du cabinet infirmier et des garages au foyer résidence, conformément aux modalités précisées dans la convention initiale.

La Présidente rappelle que pour le calcul des loyers, 3 éléments sont nécessaires pour connaître le taux de révision :

- Indice représentatif des loyers (IRL)
- Indice mensuel des prix à la consommation : électricité
- Indice annuel des prix à la consommation : entretien et réparation des logements

Elle indique à l'assemblée que depuis 2012, les tarifs de location sont fixés à la journée.

Montant applicable au 1^{er} juillet 2025 :

La Présidente propose à l'assemblée les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2025 : **2.8108728418 % arrondi à 2.81% voir annexe.**

TARIFICATION DEFINIE A LA JOURNEE

- ❖ T1 bis : $16.93 \text{ €} \times 2.81 \% = 0.475733\text{€}$ soit $16.93\text{€} + 0.475733\text{€} = \mathbf{17.405733\text{€}}$ arrondi à **17.41€ par jour**
- ❖ T2 : $25.39 \text{ €} \times 2.81 \% = 0.713459\text{€}$ soit $25.39\text{€} + 0.713459\text{€} = \mathbf{26.103459\text{€}}$ arrondi à **26.10€ par jour**
- ❖ Garage : $1.77\text{€} \times 2.81 \% = 0.049737\text{€}$ soit $1.77 \text{ €} + 0.049737\text{€} = \mathbf{1.8197372\text{€}}$ arrondi à **1.82€ par jour**
- ❖ Cabinet infirmier : $9.89 \text{ €} \times 2.81 \% = 0.277909\text{€}$ soit $9.89\text{€} + 0.277909\text{€} = \mathbf{10.167909\text{€}}$ arrondi à **10.17€ par jour**

❖ Cabinet médical : $17.32 \times 2.81\% = 0.486692\text{€}$ soit $17.32\text{€} + 0.486692\text{€} = 17.806692\text{€}$
arrondi à 17.81€ par jour

Le conseil d'administration, après avoir délibéré approuve les nouveaux tarifs 2025 avec application au 1^{er} juillet 2025.

Débat :

Madame la Présidente évoque les coûts des loyers et la prise en compte du chauffage dans sa totalité. Ce qui n'était pas le cas auparavant. Il conviendrait de revoir le chauffage dans les couloirs.

Madame la Présidente évoque les difficultés financières en termes de fonctionnement (déficit chaque année).

DEL2025 12 Participation aux frais de personnel mis à disposition de la résidence autonomie – exercice 2024

(votée à l'unanimité)

La présidente du CCAS rappelle au conseil d'administration que chaque année il convient de régulariser les frais de personnel communal intervenant à la résidence sur le budget de la commune. Les frais de personnel concernent l'exercice 2024.

Travail des agents sur l'exercice 2024 Entretien des espaces communs et travaux des agents techniques A la résidence autonomie

♦ Agent : Madame COSTANTINI Gaëlle – Entretien des locaux

Temps : 2 h 45 par jour

Soit sur une semaine, temps de travail : 13 h 45 par semaine (13.75 h)

$13,75 \times 52$ semaines (entretien RA est assuré toute l'année) = 715 heures + 20 h 00 de gros ménage l'été = 735 h par an

Coût horaire moyen des agents (salaire brut + charges patronales + 13^{ème} mois + assurance statutaire) : 21.64 € par heure

$21.64 \text{€} \times 735 \text{ h } 00 = 15\,905.40 \text{€}$

♦ Agents : Mr Gérald SYLVAIN

Temps de travail annuel approximatif des deux agents : 150 h 00

Coût horaire moyen des agents (salaire brut + charges patronales + 13^{ème} mois + assurance statutaire) : 24.84 € par heure

$24.84 \text{€} \times 150 \text{ h } 00 = 3\,726\text{€}$

Les produits d'entretien sont payés directement sur le compte d'affectation.

Participation à verser par le CCAS (Résidence autonomie) à la commune : 19 631.40€

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, valide la participation de la résidence autonomie pour la commune quant à sa participation aux frais de personnel pour un montant de 19 631.40€ pour l'année 2024

DEL 2025 13 Subvention exceptionnelle au centre de santé sexuelle de la Tour du Pin
(Votée à l'unanimité)

Le CCAS de la Tour du Pin gère, depuis 2008, le centre de Santé Sexuelle OLYMPE qui accueille régulièrement des habitants issus d'un large territoire, dont votre commune fait partie.

Ce service de proximité a pour objectif d'informer et d'accompagner toute personne sur l'ensemble des sujets qui touchent à la sexualité, la contraception, la vie de couple et la fonction parentale.

Une équipe composée de 4 conseillères conjugales et familiales, accueille le public gratuitement et en toute confidentialité pour des entretiens et accompagnements.

Des consultations médicales, assurées par un médecin et une sage-femme, sont également organisées et de nombreuses animations en milieu scolaire sont proposées dans les écoles, collèges, lycées, MFR, etc... afin d'aborder les sujets tels que la rencontre amoureuse, la relation à autrui, les discriminations, la violence, le harcèlement, la sexualité, la contraception, l'estime de soi, le respect, etc...

De plus, par ses actions, le Centre de Santé Sexuelle OLYMPE œuvre au quotidien contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Bien que soutenu par le Département de l'Isère et quelques communes de l'Isère, ce service de prévention de santé, porté financièrement par la Mairie de la Tour du Pin au travers de son CCAS, est confronté à des contraintes budgétaires.

Les habitants de tous âges bénéficient des services du CSS de la Tour du Pin, par le biais de consultations médicales, d'entretiens ou d'animations collectives au sein des divers établissements scolaires et autres institutions.

L'accueil d'habitants extérieurs à la Tour du Pin représente près de 65% des personnes reçues en entretiens et consultations médicales.

Il est proposé un montant selon le nombre d'habitants :

0 à 1 000 habitants = 100€

1 001 à 2 000 habitants = 200€

2 001 à 3 000 habitants = 300€

3 001 à 4 000 habitants = 400€

ETC...

Madame la Présidente propose au conseil d'administration d'attribuer une subvention exceptionnelle au centre de Santé Sexuelle par le biais du CCAS de la Tour du Pin pour un montant de 300€.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, attribue à l'unanimité une subvention de 300€ au centre de santé sexuelle par le biais du CCAS de la Tour du Pin.

DEL 2025 14 Aide financière
(Votée à l'unanimité)

Une assistante sociale du département demande l'octroi d'une aide financière pour le paiement des factures de cantine de novembre 2024 à février 2025 pour 2 enfants pour un montant de 371.79€

CCAS du 02/04/ 2025

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une aide financière pour une famille de la commune pour un montant de 371.79€ sur des frais de cantine pour 2 enfants (factures de novembre 2024 à février 2025)

DEL 2025 15 : Attribution d'une subvention au centre de loisirs – exercice 2025
(Votée à l'unanimité)

La Présidente propose à l'assemblée de reconduire une aide aux vacances pour les enfants qui fréquentent le centre de loisirs durant l'année 2024.

Magali GUILLOT indique au conseil d'administration le montant de 235.88€ des participations du CCAS pour l'année 2024 qui tiennent compte du quotient familial de chaque famille concernée. Elle précise que cette aide est limitée à 25 jours par enfant sur l'année.

Il est proposé de maintenir les bases actuelles en tenant compte du quotient familial sur les mêmes bases.

QUOTIENT FAMILIAL	AIDE par jour et par enfant
de 0 à 305	5.65 €
de 306 à 458	4.45 €
de 459 à 610	3.20 €

Le conseil d'administration, entendu l'exposé de la présidente, après en avoir délibéré valide les critères d'attributions d'une subvention pour l'exercice 2025 selon le tableau ci-dessus avec une augmentation de 2%.

QUOTIENT FAMILIAL	AIDE par jour et par enfant
de 0 à 305	5.76 €
de 306 à 458	4.54 €
de 459 à 610	3.26 €

Le conseil d'administration, entendu l'exposé de la présidente, après en avoir délibéré valide les critères d'attributions d'une subvention pour l'exercice 2025 selon le tableau ci-dessus et le montant de 235.88€ pour l'année 2024.

Questions diverses :

- Familles bénéficient de la banque alimentaire soit environ 16 personnes
- Résidence autonomie : 2 appartements disponibles (1 T1 loué à partir du 26/05/2025 et le T2 loué le 16/06/2025)
- Un concours de boules aura lieu le mercredi 28/05/2025

- Il convient de revoir la constitution du CVS. Une nouvelle élection des représentants des familles devra avoir lieu.
- La présidente invite les membres du CA à l'inauguration du terrain synthétique le 26/06/2025

Clôture de séance à 20h07

Christiane GAUTHIER-MEYER

Secrétaire de séance



Magali GUILLOT

Présidente du CCAS



